

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

ARAB TUNISIAN LEASE - ATL-

Siège social : ENNOUR BUILDING, Centre Urbain Nord, 1082 Mahrajène- Tunis

La Société ARAB TUNISIAN LEASE publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes. M. Chiheb GHANMI et M. Mohamed Neji HERGLI.

BILAN AU 30 JUIN 2013
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 30 Juin		Au 31
		2 013	2 012	décembre 2 012
ACTIF				
Liquidités et équivalents de liquidités	5	5 277 559	9 356 674	7 282 788
Placements à court terme		-	-	-
Créances issues d'opérations de leasing	6	378 922 837	350 926 613	362 448 911
Placements à long terme	7	17 963 418	18 872 543	18 635 943
Valeurs immobilisées				
<i>a- Immobilisations incorporelles</i>	8	93 839	92 680	74 277
<i>b- Immobilisations corporelles</i>	9	4 100 774	4 271 268	4 054 349
Autres actifs	10	8 369 288	11 710 095	8 659 129
Total de l'actif		414 727 715	395 229 874	401 155 398
PASSIF				
Concours bancaires et dettes rattachées	11	1 874 436	-	1 761 852
Emprunts et dettes rattachées	12	301 690 466	306 219 543	297 201 958
Dettes envers la clientèle	13	7 806 621	9 647 720	3 620 376
Fournisseurs et comptes rattachés	14	33 389 508	24 559 799	27 195 744
Autres passifs	15	2 372 408	6 606 483	3 177 667
Total du passif		347 133 437	347 033 546	332 957 597
CAPITAUX PROPRES				
Capital		25 000 000	17 000 000	25 000 000
Réserves		39 097 141	28 397 106	38 397 106
Résultats reportés		700 660	192 934	192 934
Résultat de l'exercice		2 796 478	2 606 288	4 607 761
Total des capitaux propres	16	67 594 278	48 196 328	68 197 800
Total passif et capitaux propres		414 727 715	395 229 874	401 155 398

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 30 JUIN 2013**

(Montants exprimés en dinars)

	Au 30 Juin		Au 31
	2 013	2 012	décembre
			2012
1. PASSIFS EVENTUELS	-	-	-
<i>Total en DT</i>	-	-	-
2. ENGAGEMENTS DONNES			
- Accords de financement prêt à mettre en force	13 513 417	15 928 950	20 258 255
- Autres Engagements donnés	-	-	-
- Traités de garanties sur crédit CITIBANK	15 000 000	15 000 000	20 000 000
<i>Total en DT</i>	28 513 417	30 928 950	40 258 255
3. ENGAGEMENTS RECUS			
- Hypothèques reçues	10 686 841	7 196 196	9 610 580
- Dépôts affectés	-	-	-
- Intérêts à échoir sur crédits leasing	57 717 936	54 172 107	57 618 532
<i>Total en DT</i>	68 404 777	61 368 303	67 229 112
4. ENGAGEMENTS RECIPROQUES			
- Crédits consentis non encore versés	6 000 378	9 860 353	4 519 050
- Opérations de portage	217 244	217 244	217 244
<i>Total en DT</i>	6 217 622	10 077 596	4 736 294

ETAT DE RESULTAT

Période du 1^{er} janvier au 30 Juin 2013

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 30 Juin		Au 31
		2 013	2 012	décembre 2 012
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		16 948 760	16 182 975	33 158 360
Autres produits sur opérations de leasing		566 991	532 732	968 848
<i>Total des produits de leasing</i>	17	17 515 751	16 715 707	34 127 209
Charges financières nettes	18	(8 769 383)	(7 964 563)	(16 564 648)
Produits des placements	19	340 890	104 383	361 977
<i>PRODUIT NET DE LEASING</i>		9 087 259	8 855 527	17 924 538
Autres produits d'exploitation	20	115 066	161 704	293 987
Charges de personnel	21	(1 986 536)	(1 764 297)	(3 812 506)
Autres charges d'exploitation	22	(1 150 902)	(1 162 379)	(2 331 545)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	23	(257 072)	(241 379)	(545 587)
<i>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</i>		5 807 815	5 849 176	11 528 887
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	24	(1 597 749)	(2 373 185)	(4 300 513)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	25	(131 827)	(27 261)	(419 874)
<i>RESULTAT D'EXPLOITATION</i>		4 078 239	3 448 730	6 808 499
Autres gains ordinaires		69 028	2 894	150 691
Autres pertes ordinaires		(52 632)	(2 328)	(282 579)
<i>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</i>		4 094 636	3 449 296	6 676 611
Impôt sur les bénéfices	26	(1 298 159)	(843 008)	(2 068 850)
<i>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</i>		2 796 478	2 606 288	4 607 761
Résultat par action	16	0,112	0,137^(*)	0,239

(*) Information retraitée à des fins comparatives. (Cf. note 16)

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Période du 1^{er} janvier au 30 Juin 2013

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 30 Juin		Au 31
		2 013	2 012	décembre 2012
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements clients de leasing		119 470 394	109 863 883	225 048 982
Décaissements fournisseurs de leasing		(106 102 880)	(97 663 607)	(208 353 570)
Encaissements autres que leasing		34 458	168 586	259 118
Décaissements autres que leasing		(3 139 470)	(3 288 343)	(5 262 608)
Décaissements personnel		(1 384 870)	(1 011 569)	(2 168 108)
Intérêts payés		(7 745 273)	(5 381 411)	(15 158 349)
Intérêts perçus		303 062	409 605	480 789
Impôts et taxes payés à l'Etat		(4 205 606)	(2 267 614)	(5 317 106)
		(2 770 184)	829 530	(10 470 851)
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</i>				
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations propres		(257 366)	(68 795)	(80 181)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres		63 100	1 500	18 000
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-	(2 000 000)	(2 000 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		587 230	250 000	300 000
		392 964	(1 817 295)	(1 762 181)
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</i>				
Flux de trésorerie provenant des activités de financement				
Encaissements suite à l'émission d'actions		-	-	18 000 000
Dividendes et autres distributions		(3 634 993)	-	(3 613 992)
Encaissements provenant des emprunts		128 500 000	95 690 000	211 190 000
Remboursement des emprunts		(124 605 600)	(102 350 128)	(224 826 607)
		259 407	(6 660 128)	749 401
<i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</i>				
Variation de trésorerie		(2 117 813)	(7 647 893)	(11 483 631)
Trésorerie en début de période		5 520 937	17 004 567	17 004 567
Trésorerie à la clôture de la période	27	3 403 124	9 356 674	5 520 937

Notes aux états financiers :

Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la société

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement de crédit créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social, fixé initialement à 10.000.000 DT, a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012. Le capital est divisé en 25.000.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 30 juin 2013, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK "ATB"	8 154 021	8 154 021	32,62%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	10,67%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE "BNA"	2 500 000	2 500 000	10,00%
DRISS MOHAMED SADOK	987 500	987 500	3,95%
SEFINA SICAF	937 500	937 500	3,75%
PIRECO	750 000	750 000	3,00%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	500 000	500 000	2,00%
BEN AMMAR CHEDLI	255 538	255 538	1,02%
DRISS BEN SADOK MOHAMED	252 395	252 395	1,01%
CURAT	248 415	248 415	0,99%
JAIEZ MOUNIR	245 230	245 230	0,98%
MEZNI JALILA	235 632	235 632	0,94%
AUTRES ACTIONNAIRES	7 266 848	7 266 848	29,07%
Total Général	25 000 000	25 000 000	100%

(b) Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'ATL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

L'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007.
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

(b-3)-Autres impôts et taxes :

L'ATL est, essentiellement, soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L), conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale. Pour les contrats de leasing conclus avant le 1^{er} janvier 2008, la taxe est assise sur les redevances de crédit-bail TVA incluse. Pour ceux conclus après ladite date, la taxe est assise uniquement sur les marges financières TVA incluse. L'article 50 de la loi n° 2012-01 du 16 mai 2012 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012 a supprimé le plafond de 100.000 DT prévu par l'article 38 III du code de la fiscalité locale et ce à partir du 1^{er} janvier de la même année.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel d'élaboration des états financiers intermédiaires

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers semestriels au 30 juin 2013 ont été préparés conformément à la norme comptable NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires.

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par la circulaire n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

L'ATL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – *Avantages au personnel.*
- IAS 21 – *Effets des variations des cours des monnaies étrangères.*
- IAS 33 – *Résultat par action.*
- IAS 39 – *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.*

L'ATL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, des relations de couverture contre le risque de change ainsi que du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, l'ATL ne recourt pas aux modèles annexés à la norme générale NCT 01.

En effet, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, l'ATL a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2009, des modèles qui s'inscrivent en harmonie avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) seront fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

(b) Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers intermédiaires en conformité avec la norme NCT 19, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers intermédiaires au 30 juin 2013, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement, comme lors de l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin du premier semestre de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 3 (c-2).

Par souci de prudence, la société n'a pas révisé au 30 juin 2013 la provision collective, à base de portefeuille, estimée au 31 décembre 2012 à 3.080.521 DT.

- Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté semestriel.

Concernant la charge courante d'impôt sur les bénéfices enregistrée dans les comptes intermédiaires, celle-ci est calculée en appliquant au résultat comptable avant impôt de la période, le taux d'imposition moyen annuel estimé pour l'année fiscale en cours.

(c) Utilisation du jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 3 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 3 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 3 (c-12)].

(d) Saisonnalité

L'activité de l'ATL n'est pas saisonnière.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par l'ATL pour l'établissement de ses états financiers intermédiaires peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Au 30 juin 2013, les états financiers intermédiaires ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers intermédiaires de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- a- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (*Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991*)

2- Estimation *individualisée* et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet,...) déduction faite :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3), et
- de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4)

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties réelles comprenant les cautions bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques inscrites n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions sur les relations classées.

En ce qui concerne les créances rééchelonnées en 2011, et en application de la circulaire de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par des retombées des derniers événements, ces créances ont été considérées comme de nouveaux financements et sont classées à ce titre conformément aux critères usuels précités.

Les produits et intérêts demeurés impayés à la date de rééchelonnement ont été réservés conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012, et ce, indépendamment de la classification de la créance rééchelonnée.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé "Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing".

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputés en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont converties en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 -*Effets des variations des cours des monnaies étrangères.*

(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, desdites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 – *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

• Logiciels	3 ans	33,3%
• Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
• Matériel de transport	5 ans	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
• Matériel informatique	3 ans	33,3%
• Agencements, aménagements et installations	10 ans	10,0%

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – *avantages au personnel*, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à huit fois le dernier salaire mensuel brut.

(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

- Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;
- Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;
- il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

(c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – *Résultat par action*, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

Note 4. Faits marquants de la période :

Le premier semestre clos le 30 juin 2013, a été marqué par les faits suivants :

4-1. La légère augmentation des mises en force de 0,9% et ce en passant de 107,3 MDT au cours du premier semestre de l'année 2012 à 108,3 MDT au cours du premier semestre de l'année 2013.

4-2. La légère baisse du produit net de leasing (hors produits des placements) de 0,05% en passant de 8.751.144 DT au 30 juin 2012 à 8.746.368 DT au 30 juin 2013 et ce par l'effet de l'augmentation des charges financières nettes de 10,11% contre une évolution des produits de leasing de 4,79% seulement.

4-3. La baisse substantielle du coût du risque de 28,74% en passant de 2.378.172 DT au 30 juin 2012 à 1.694.633 DT au 30 juin 2013.

4-4. L'augmentation du résultat net de la période de 7,30% en passant de 2.606.288 DT au 30 juin 2012 à 2.796.478 DT au 30 juin 2013.

Note 5. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 5.277.559 DT au 30 juin 2013 contre 9.356.674 DT au 30 juin 2012 se détaillant ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2012
	2 013	2 012	
Banques	5 224 810	9 313 595	7 266 321
Caisses	52 749	43 080	16 467
Total	5 277 559	9 356 674	7 282 788

Note 6. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 30 juin 2013, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 378.922.837 DT contre un solde net de 350.926.613 DT au 30 juin 2012 se détaillant comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2012
	2 013	2 012	
<i>Créances sur contrats mis en force</i>	400 441 516	363 221 516	383 457 542
+ Encours financiers	6.1 373 992 287	342 421 217	360 846 747
+ Impayés	25 720 936	20 655 777	21 661 734
+ Créances- assurance matériel en leasing	124 959	134 543	127 040
+ Créances- factures à établir	675 810	528 161	676 181
+ Valeurs à l'encaissement	1 704 828	1 080 889	1 871 561
- Intérêts échus différés	(1 777 305)	(1 599 072)	(1 725 721)
<i>Créances sur contrats en instance de mise en force</i>	6 000 378	9 860 353	4 519 050
Total brut des créances leasing	406 441 894	373 081 868	387 976 593
<i>A déduire couverture</i>			
Provisions individuelles sur les actifs des classes B2, B3 et B4	(21 791 823)	(17 404 106)	(20 097 190)
Provisions collectives sur les actifs des classes A et B1	(3 080 521)	(2 827 764)	(3 080 521)
Produits réservés	(2 646 712)	(1 923 385)	(2 349 971)
Total net des créances leasing	6.2 378 922 837	350 926 613	362 448 911

6.1. Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 30 juin 2013 la somme de 373.992.287 DT contre 342.421.217 DT au 30 juin 2012.

Arab Tunisian Lease « ATL » - Etats financiers intermédiaires au 30 Juin 2013

Par rapport au 31 décembre 2012, les encours financiers ont enregistré un accroissement net de 13.145.540 DT expliqué comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2012	921 140 164	560 293 417	360 846 747
Capital amorti des anciens contrats	-	64 855 236	(64 855 236)
Ajouts de la période	102 164 452	16 276 518	85 887 934
Investissements (Nouveaux contrats)	98 695 361	15 900 112	82 795 249
Relocations	3 469 091	376 406	3 092 685
Retraits de la période	(42 371 468)	(34 484 310)	(7 887 158)
Cessions à la valeur résiduelle	(23 018 929)	(22 949 310)	(69 619)
Cessions anticipées	(9 095 115)	(6 405 488)	(2 689 627)
Transferts (cessions)	(4 000 875)	(2 351 304)	(1 649 571)
Relocations	(6 256 549)	(2 778 208)	(3 478 341)
Soldes au 30 juin 2013	980 933 148	606 940 861	373 992 287

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2012
	2 013	2 012	
+ Paiements minimaux sur contrats actifs	426 236 066	391 727 798	413 737 835
à recevoir dans moins d'1 an	157 814 190	139 727 917	154 606 845
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	256 302 525	244 497 783	246 248 678
à recevoir dans plus de 5 ans	12 119 351	7 502 099	12 882 312
- Produits financiers non acquis	(57 717 936)	(54 172 107)	(57 618 532)
= Investissement net dans les contrats actifs (1)	368 518 130	337 555 691	356 119 303
à recevoir dans moins d'1 an	131 906 775	116 678 682	127 673 022
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	225 715 646	214 156 878	217 022 763
à recevoir dans plus de 5 ans	10 895 709	6 720 131	11 423 518
Valeurs résiduelles (2)	346 823	506 087	410 204
Contrats suspendus ordinaires (3)	-	-	-
Contrats suspendus en contentieux (4)	5 127 335	4 359 438	4 317 240
Total général (1) + (2) + (3) + (4)	373 992 287	342 421 217	360 846 747

6.2. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis		
Encours financiers	293 589 220	62 143 168	3 986 547	2 054 052	12 219 300	373 992 287	23 562 458
Impayés	2 074 383	6 105 198	1 217 021	1 059 566	15 264 768	25 720 936	1 214 830
Créances- assurance matériel en leasing	113 582	4 872	394	-	6 111	124 959	-
Créances- factures à établir	654 149	21 661	-	-	-	675 810	166 886
Valeurs à l'encaissement	708 489	675 511	85 082	178 062	57 684	1 704 828	48 134
Intérêts échus différés	(1 375 297)	(321 433)	(22 688)	(11 143)	(46 744)	(1 777 305)	(111 115)
Contrats en instance de mise en force	5 497 101	503 276	-	-	-	6 000 378	231 000
CREANCES LEASING	301 261 628	69 132 254	5 266 356	3 280 537	27 501 119	406 441 894	25 112 194
Avances reçues (*)	(7 494 244)	(13 987)	-	-	(298 390)	(7 806 621)	(800 910)
ENCOURS GLOBAL	293 767 384	69 118 267	5 266 356	3 280 537	27 202 729	398 635 273	24 311 284
ENGAGEMENTS HORS BILAN	13 012 427	500 990	-	-	-	13 513 417	-
TOTAL ENGAGEMENTS	306 779 811	69 619 257	5 266 356	3 280 537	27 202 729	412 148 690	24 311 284
Produits réservés	-	-	(142 301)	(120 907)	(2 383 505)	(2 646 712)	(150 071)
Provisions à base individuelle	-	-	(224 391)	(263 691)	(21 303 741)	(21 791 823)	(992 689)
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	-	-	(366 692)	(384 599)	(23 687 245)	(24 438 536)	(1 142 760)
Provisions à base collective	(2 474 296)	(606 225)	-	-	-	(3 080 521)	
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	(2 474 296)	(606 225)	-	-	-	(3 080 521)	
ENGAGEMENTS NETS	304 305 515	69 013 032	4 899 664	2 895 938	3 515 484	384 629 634	
Ratio des actifs bilantiels non performants (B2, B3 et B4)			1,32%	0,82%	6,82%		
				8,97%			
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés			6,96%	11,72%	87,08%		
				68,36%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

Note 7. Placements à long terme :

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève au 30 juin 2013 à 17.963.418 DT contre 18.872.543 DT au 30 juin 2012. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		Au 30 Juin		Au 31
		2 013	2 012	décembre 2012
<i>Portefeuille investissement (1)</i>	<i>7.1</i>	<i>19 383 020</i>	<i>20 020 250</i>	<i>19 970 250</i>
Participations directes		4 309 811	4 309 811	4 309 811
Participations en portage		217 244	217 244	217 244
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte		14 855 965	15 493 195	15 443 195
<i>Créances rattachées (2)</i>		<i>442 480</i>	<i>189 935</i>	<i>395 948</i>
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque	<i>7.1</i>	351 136	98 591	304 604
Total brut (1) + (2)		19 825 500	20 210 185	20 366 199
<i>A déduire couverture</i>				
Provisions pour dépréciation des participations directes	<i>7.1</i>	(500 133)	(346 508)	(500 133)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	<i>7.1</i>	(217 244)	(217 244)	(217 244)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	<i>7.1</i>	(1 053 362)	(682 545)	(921 535)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)	(91 344)
Total net		17 963 418	18 872 543	18 635 943

7.1. Portefeuille investissement :

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives totalise au 30 juin 2013 la somme de 17.612.282 DT. Il se détaille comme suit :

Arab Tunisian Lease « ATL » - Etats financiers intermédiaires au 30 Juin 2013

PARTICIPATIONS	Nombre d'actions	valeur nominale	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :				4 309 811	(500 133)	3 809 679
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	1,73%	166 055	(35 398)	130 657
- SARI	9 900	100	30,00%	1 143 756	(285 493)	858 264
- PHENICIA SEED FUND	-	-	-	500 000	(92 527)	407 473
- SENED SICAR	-	-	-	50 000	(50 000)	-
- UNIFACTOR	340 000	5	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
- SICAR INVEST	30 000	10	3,75%	300 000	-	300 000
- SOCIETE L'IMMOBILIERE DE CARTHAGE	4 500	100	6,25%	450 000	(36 715)	413 285
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :				217 244	(217 244)	-
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	-	151 800	(151 800)	-
- SOCIETE DINDY	16 000	10	-	65 444	(65 444)	-
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (*)				14 855 965	(1 053 362)	13 802 603
- FG 1 SICAR INVEST	-	-		-	-	-
- FG 2 SICAR INVEST	-	-		418 880	-	418 880
- FG 3 SICAR INVEST	-	-		2 000 000	-	2 000 000
- FG 1 ATD SICAR	-	-		154 315	-	154 315
- FG 2 ATD SICAR	-	-		832 770	-	832 770
- FG 3 ATD SICAR	-	-		1 400 000	(210 000)	1 190 000
- FG 4 ATD SICAR	-	-		2 500 000	(525 220)	1 974 780
- FG 5 ATD SICAR	-	-		4 100 000	(318 141)	3 781 859
- FG 6 ATD SICAR	-	-		3 450 000	-	3 450 000
TOTAL EN DT				19 383 020	(1 770 738)	17 612 282

(*) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST et ATD SICAR totalisent, au 30 juin 2013, la somme de 15.244.681 DT et se présentent comme suit :

Arab Tunisian Lease « ATL » - Etats financiers intermédiaires au 30 Juin 2013

<i>Année de libération:</i>	SICAR INVEST			ATD SICAR						Total au 30/06/2013
	FG 1 2003	FG 2 2008	FG 3 2012	FG 1 2003	FG 2 2007	FG 3 2008	FG 4 2009	FG 5 2010	FG 6 2011	
Emplois sur fonds à capital risque										
<i>Participations en rétrocession</i>	-	250 000	250 000	-	832 770	1 180 000	500 000	3 021 900	860 000	6 894 670
<i>Autres participations ciblées</i>	-	-	-	-	-	-	1 369 050	-	-	1 369 050
<i>Placements</i>	-	202 952	1 755 724	215 795	-	238 220	662 212	1 106 643	2 672 725	6 854 271
<i>Débiteurs divers</i>	37 580	-	-	-	-	-	-	-	-	37 580
<i>Impôts, retenus à la source</i>	(1 858)	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 858)
<i>Disponibilités en Banques</i>	-	24 294	66 351	140	-	16	102	9	57	90 969
Total des emplois	35 721	477 245	2 072 075	215 934	832 770	1 418 236	2 531 364	4 128 553	3 532 782	15 244 681
Ressources des fonds à capital risque										
<i>Dotations remboursables</i>	-	418 880	2 000 000	154 315	832 770	1 400 000	2 500 000	4 100 000	3 450 000	14 855 965 (a)
<i>Excédents antérieurs en instance de virement</i>	35 721	11 751	(21)	-	-	-	-	-	-	47 451 (b)
Excédent de la période	-	9 035	72 096	61 619	(1)	18 236	31 364	28 553	82 782	303 685 (c)
<i>Créditeurs divers</i>	-	37 580	-	-	-	-	-	-	-	37 580
<i>Découverts bancaires</i>	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1
Total des ressources	35 721	477 245	2 072 075	215 934	832 770	1 418 236	2 531 364	4 128 553	3 532 782	15 244 681

(a) = Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges réalisé, par fonds, au titre de la période close le 30 juin 2013 se détaille comme suit :

+ Plus-values de rétrocession	-	2 890	-	55 547	-	15 988	-	-	-	74 425
+ Produits nets des placements	-	6 154	72 160	6 138	-	3 042	31 367	28 580	82 890	230 331
+ Dividendes	-	7 453	65 925	6 175	-	2 961	30 283	28 934	89 900	231 630
+ Plus-values de cession	-	-	6 235	-	-	81	1 084	-	-	7 400
- Moins-values de cession	-	(1 298)	-	(37)	-	-	-	(354)	(7 010)	(8 699)
- Moins-values latentes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Services bancaires & assimilés	-	(9)	(64)	(65)	(1)	(794)	(2)	(27)	(108)	(1 070)
Excédent de la période	-	9 035	72 096	61 619	(1)	18 236	31 364	28 553	82 782	303 685

Note 8. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Ils totalisent au 30 juin 2013 une valeur nette comptable de 93.839 DT contre 92.680 DT au 30 juin 2012. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	311 683	45 185	-	356 867	237 406	25 622	-	263 028	93 839
TOTAUX		311 683	45 185	-	356 867	237 406	25 622	-	263 028	93 839

Note 9. Immobilisations corporelles :

Cette rubrique totalise au 30 juin 2013 une valeur nette comptable de 4.100.774 DT contre 4.271.268 DT au 30 juin 2012. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements s'y rapportant se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Fin de période	
Terrains	-	14 250	-	-	14 250	-	-	-	-	14 250
Constructions	2% & 5%	4 209 271	-	-	4 209 271	857 349	45 820	-	903 168	3306 103
Matériel de transport	20,0%	943 166	206 720	150 061	999 826	652 643	84 869	146 405	591 108	408 719
Equipements de bureau	10,0%	408 840	8 396	-	417 236	337 347	6 285	-	343 632	73 604
Matériel informatique	33,3%	512 893	16 475	-	529 368	424 732	44 075	-	468 807	60 561
Installations générales	10,0%	686 130	1 750	-	687 880	451 131	23 764	-	474 895	212 985
Immobilisations en cours	-	3 000	21 552	-	24 552	-	-	-	-	24 552
TOTAUX		6 777 551	254 893	150 061	6 882 384	2 723 202	204 813	146 405	2 781 610	4 100 774

Note 10. Autres actifs :

Cette rubrique totalise au 30 juin 2013 la somme de 8.369.288 DT contre 11.710.095 DT au 30 juin 2012 et se détaille comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 013	2 012	décembre
			2012
Instrument de couverture	3 137 126	3 991 441	3 474 664
Prêts et avances au personnel	1 006 006	665 014	876 991
- Échéances à plus d'un an sur prêts	817 959	546 197	768 297
- Échéances à moins d'un an sur prêts	188 475	119 128	109 123
- Avances et acomptes	4 426	4 115	4 426
- Moins : provisions	(4 854)	(4 426)	(4 854)
Dépôts et cautionnements	37 898	37 898	37 898
Charges reportées	818 125	887 567	832 546
- Frais d'émission des emprunts <i>10.1</i>	725 457	887 567	714 342
- Frais d'augmentation de capital <i>10.2</i>	92 668	-	118 204
Etat, impôts et taxes (actif) :	623 383	2 935 572	1 118 601
- Report d'impôt sur les sociétés	-	-	-
- Report de TVA	619 032	2 906 898	1 107 349
- Avance TFP	1 104	11 098	-
- Retenues à la source	39 125	29 498	47 130
- Moins : provisions	(35 878)	(11 921)	(35 878)
Autres débiteurs :	2 505 982	3 071 390	2 248 097
- Avance aux fournisseurs	1 414 274	2 086 073	1 468 255
- Fonds de péréquation des changes	1 091 708	985 317	779 843
- Autres débiteurs divers	65 877	138 868	162 761
- Moins : provisions	(65 877)	(138 868)	(162 761)
Comptes de régularisation actifs :	240 768	121 214	70 331
- Produits à recevoir	7 183	1 200	46 129
- Charges constatées d'avance	233 585	119 990	23 942
- Compte d'attente à régulariser	-	24	260
Total	8 369 288	11 710 095	8 659 129

10.1. Frais d'émission des emprunts :

Les frais d'émission des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus. Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 30 juin 2013, comme suit :

Désignation	Valeurs brutes				Résorptions				Valeur comptable nette
	Début de période	Additions	Régul.	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Régul.	Fin de période	
Frais d'émission des obligations ATL 2006/1	197 000	-	(197 000)	-	193 330	3 670	(197 000)	-	-
Frais d'émission des obligations ATL 2007/1	181 000	-	(181 000)	-	181 000	-	(181 000)	-	-
Frais d'émission des obligations ATL 2008/1	176 000	-	(176 000)	-	170 728	5 272	(176 000)	-	-
Frais d'émission des obligations ATL 2008/2	121 625	-	-	121 625	66 295	7 529	-	73 824	47 801
Frais d'émission des obligations ATL 2009/1	172 603	-	-	172 603	153 278	9 615	-	162 893	9 710
Frais d'émission des obligations ATL 2009/2	127 132	-	-	127 132	81 240	10 153	-	91 393	35 739
Frais d'émission des obligations ATL 2009/3	172 485	-	-	172 485	135 939	11 769	-	147 709	24 776
Frais d'émission des obligations ATL 2010/1	427 826	-	-	427 826	292 103	42 577	-	334 680	93 146
Frais d'émission des obligations ATL 2010/2	203 423	-	-	203 423	84 765	20 629	-	105 394	98 029
Frais d'émission des obligations ATL 2011/1	185 457	-	-	185 457	32 734	18 381	-	51 115	134 342
Frais d'émission des obligations ATL 2012/1	175 503	-	-	175 503	34 299	28 048	-	62 348	113 155
Frais d'émission des obligations ATL 2013/1	-	175 390	-	175 390	-	6 631	-	6 631	168 759
TOTAUX	2 140 054	175 390	(554 000)	1 761 444	1 425 711	164 276	(554 000)	1 035 987	725 457

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élevant à 164.276 DT figure parmi les charges financières.

10.2. Frais d'augmentation du capital :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2012
	2 013	2 012	
- Frais engagés (valeur brute)	178 406	-	177 306
- Moins : résorptions	(85 738)	-	(59 102)
Valeur nette comptable	92 668	-	118 204

Note 11. Concours bancaires et dettes rattachées :

Ce poste totalise au 30 juin 2013 la somme de 1.874.436 DT contre une somme nulle au 30 juin 2012 et se détaille comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2012
	2 013	2 012	
Banques, découverts	1 874 436	-	1 761 852
Total	1 874 436	-	1 761 852

Note 12. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 301.690.466 DT au 30 juin 2013 contre 306.219.543 DT au 30 juin 2012 se détaillant ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2012
	2 013	2 012	
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	294 804 300	298 735 103	291 245 027
Emprunts obligataires	213 000 000	238 000 000	207 000 000
Emprunts bancaires	61 828 504	41 000 000	68 443 271
Emprunts extérieurs	19 975 796	19 735 103	15 801 756
+ Intérêts post-comptés courus (2)	6 849 896	7 128 067	5 904 577
Intérêts courus sur emprunts obligataires	6 145 134	6 747 306	5 108 509
Intérêts courus sur emprunts bancaires	529 040	266 246	706 705
Intérêts courus sur emprunts extérieurs	175 722	114 515	89 363
+ Contributions à payer au F.P.C (3)	36 270	356 373	52 354
Total général (1) + (2) + (3)	301 690 466	306 219 543	297 201 958

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

L'analyse des emprunts, par maturité et par nature, se présente, comme suit au 30 juin 2013 :

Arab Tunisian Lease « ATL » - Etats financiers intermédiaires au 30 Juin 2013

	Au 30 Juin 2013						Total Général (1)+(2)	Au 30	Au 31
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal (1)	Dettes rattachées (2)		Jun 2012	Décembre 2012
							Total Général	Total Général	Total Général
Dettes représentées par un titre									
<i>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission</i>									
Billets de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission</i>									
Emprunts obligataires à taux fixe	10 323 800	16 733 000	93 010 600	17 920 000	137 987 400	3 162 909	141 150 309	152 887 956	135 609 305
Emprunts obligataires à taux variable	8 676 200	8 267 000	42 989 400	80 000	60 012 600	2 092 104	62 104 704	75 976 091	61 124 917
Dettes subordonnées									
<i>- Dettes subordonnées remboursables</i>									
Emprunts obligataires à taux fixe	-	-	11 200 000	2 800 000	14 000 000	840 384	14 840 384	14 840 765	14 354 411
Emprunts obligataires à taux variable	-	-	800 000	200 000	1 000 000	49 737	1 049 737	1 042 493	1 019 876
Autres fonds empruntés									
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers</i>									
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	-	7 108 107	4 867 690	-	11 975 796	100 782	12 076 578	20 205 992	15 943 473
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	-	-	2 857 143	5 142 857	8 000 000	111 210	8 111 210	-	-
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens</i>									
<i>Certificats de leasing</i>									
AL BARAKA BANK	25 000 000	-	-	-	25 000 000	261 961	25 261 961	8 571 318	25 225 936
ZITOUNA BANK	8 500 000	-	-	-	8 500 000	88 756	8 588 756	-	3 024 500
<i>Crédits directs</i>									
ATB	-	1 000 000	5 000 000	-	6 000 000	-	6 000 000	9 000 000	7 202 868
BNA	500 000	1 500 000	4 500 000	-	6 500 000	67 131	6 567 131	8 577 638	12 570 725
CITI BANK	15 000 000	-	-	-	15 000 000	102 736	15 102 736	15 117 289	20 173 000
<i>Autres concours</i>									
AL BARAKA BANK	-	239 305	589 199	-	828 504	8 456	836 960	-	952 947
Total	68 000 000	34 847 412	165 814 031	26 142 857	294 804 300	6 886 166	301 690 466	306 219 543	297 201 958

Note 13. Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle ont atteint 7.806.621 DT au 30 juin 2013 contre 9.647.720 DT au 30 juin 2012 se détaillant ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2012
	2 013	2 012	
Avances et acomptes reçus des clients	7 806 621	9 647 720	3 620 376
Dépôt et cautionnement reçus	-	-	-
Total	7 806 621	9 647 720	3 620 376

Note 14. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 33.389.508 DT au 30 juin 2013 contre 24.559.799 DT au 30 juin 2012 se détaillant ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2012
	2 013	2 012	
<i>Fournisseurs de biens</i>	<i>32 770 384</i>	<i>23 985 309</i>	<i>26 485 947</i>
Fournisseurs, factures parvenues	6 158 417	1 290 487	5 167 933
Fournisseurs, factures non parvenues	7 588 577	1 219 795	1 078 389
Effets à payer	19 023 390	21 475 026	20 239 625
<i>Autres fournisseurs (2)</i>	<i>619 124</i>	<i>574 490</i>	<i>709 797</i>
Compagnies d'assurance	438 536	439 849	438 658
Fournisseurs d'immobilisations propres	23 561	23 561	23 561
Divers fournisseurs	157 027	111 080	247 578
Total général (1) + (2)	33 389 508	24 559 799	27 195 744

Note 15. Autres passifs :

Les autres passifs totalisent 2.372.408 DT au 30 juin 2013 contre 6.606.483 DT au 30 juin 2012 se détaillant ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 013	2 012	décembre 2012
Provisions pour risques et charges :	88 963	1 167 663	88 963
- Provision pour risque fiscal et social	88 963	1 167 663	88 963
- Provision affaires en contentieux	-	-	-
Etat impôts et taxes :	825 432	600 110	1 368 540
- Impôt sur les sociétés à payer <i>15.1</i>	445 378	51 223	930 053
- Autres impôts et taxes	380 054	548 887	438 487
Personnel :	651 805	575 763	823 424
- Bonus et primes de bilan à payer	513 477	456 870	701 680
- Congés à payer	138 328	118 894	121 744
Créditeurs divers	2 810	3 401 670	2 194
- Actionnaires, dividendes à payer	18	3 400 011	11
- Autres créditeurs divers	2 792	1 660	2 184
Organismes de sécurité sociale	246 928	188 208	190 183
Autres charges à payer	519 597	624 761	652 170
Comptes de régularisation passifs :	36 874	48 307	52 192
- Produits constatés d'avance	10 129	19 873	19 873
- Comptes d'attente à régulariser	26 745	28 435	32 320
Total	2 372 408	6 606 483	3 177 667

15.1. Etat, impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S) :

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 013	2 012	décembre 2012
+ Impôt sur les sociétés dû	1 123 159	448 530	2 068 850
- Acomptes provisionnels	(671 052)	(388 676)	(1 135 924)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(6 729)	(8 631)	(2 874)
Dette (report) d'impôt exigible	445 378	51 223	930 053

Note 16. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 013	2 012	décembre
			2012
Capital social	25 000 000	17 000 000	25 000 000
Prime d'émission	17 000 000	5 000 000	17 000 000
Réserve légale (A)	1 950 035	1 700 000	1 700 000
Réserve pour réinvestissements exonérés	18 864 632	18 364 632	18 364 632
Fonds pour risque généraux	-	2 200 000	200 000
Réserves pour fonds social (B)	1 282 474	1 132 474	1 132 474
Résultats reportés	700 660	192 934	192 934
<i>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>	<i>64 797 800</i>	<i>45 590 040</i>	<i>63 590 040</i>
Résultat de la période (1)	2 796 478	2 606 288	4 607 761
Total des capitaux propres avant affectation (D)	67 594 278	48 196 328	68 197 800
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (2)	25 000 000	19 000 000	19 250 000
Résultat de base par action de valeur nominale de 1 DT (1) / (2) (C)	0,112	0,137 (*)	0,239

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

(*) Au niveau des états financiers intermédiaires publiés au titre de la période close le 30 juin 2012, le résultat par action, à cette date, a été décompté par référence à un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation égal à 17.000.000. L'attribution gratuite de 2.000.000 actions nouvelles intervenue au cours du mois de décembre 2012, donne lieu à un ajustement du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit au 1^{er} janvier 2012 [Cf. la note 3 (c-12)]. En conséquence, et à des fins comparatives, le résultat par action au 30 juin 2012 a été retraité, et a été calculé par référence à un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ajusté, soit 19.000.000.

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Arab Tunisian Lease « ATL » - Etats financiers intermédiaires au 30 Juin 2013

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve pour R.E (*)	Réserve pour risques généraux	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
Soldes au 31 Décembre 2011	17 000 000	5 000 000	1 700 000	16 364 632	4 200 000	1 132 474	131 215	3 461 719	48 990 040
Réaffectation de réserves en résultats reportés					(2 000 000)		2 000 000		-
Affectation du résultat de l'exercice 2011				2 000 000			(1 938 281)	(61 719)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011								(3 400 000)	(3 400 000)
Résultat net premier semestre 2012								2 606 288	2 606 288
Soldes au 30 Juin 2012	17 000 000	5 000 000	1 700 000	18 364 632	2 200 000	1 132 474	192 934	2 606 288	48 196 328
Augmentation de capital décidée par l'A.G.E du 30 juin 2012	8 000 000	12 000 000			(2 000 000)				18 000 000
Résultat net deuxième semestre 2012								2 001 473	2 001 473
Soldes au 31 Décembre 2012	25 000 000	17 000 000	1 700 000	18 364 632	200 000	1 132 474	192 934	4 607 761	68 197 800
Réaffectation de réserves en résultats reportés					(200 000)		200 000		-
Affectation du résultat de l'exercice 2012			250 035	500 000		150 000	307 726	(1 207 761)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012								(3 400 000)	(3 400 000)
Résultat net premier semestre 2013								2 796 478	2 796 478
Soldes au 30 Juin 2013	25 000 000	17 000 000	1 950 035	18 864 632	-	1 282 474	700 660	2 796 478	67 594 278

(*) Réinvestissements exonérés

Note 17. Produits de leasing :

L'analyse des produits de leasing se présente ainsi :

	<u>Au 30 Juin</u>		<u>Au 31</u>
	<u>2 013</u>	<u>2 012</u>	<u>décembre</u>
			<u>2012</u>
<i>Intérêts et revenus assimilés (1)</i>	16 948 760	16 182 975	33 158 360
Marges financières nettes de leasing (A)	16 767 614	16 168 563	33 075 318
Préloyers (B)	27 409	37 125	71 165
Intérêts de retard	450 479	335 247	796 423
Variation des produits réservés	(296 742)	(357 960)	(784 546)
<i>Autres produits sur opérations de leasing (2)</i>	566 991	532 732	968 848
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing	252 331	290 384	496 531
Récupération de frais de dossiers	151 026	150 154	284 274
Récupération de frais de rejet	159 989	90 307	180 678
Récupération de frais de télégramme	3 644	1 887	7 365
Total (1) + (2)	17 515 751	16 715 707	34 127 209
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de la période	361 048 558	333 688 789	333 688 789
. A la fin de la période	374 865 330	347 922 131	361 048 558
. Moyenne (C)	367 956 944	340 805 460	347 368 673
- Produits de la période (D) = (A) + (B)	16 795 023	16 205 688	33 146 483
- Taux moyen (D)/(C)	9,13%	9,51%	9,54%

Note 18. Charges financières nettes :

Les charges financières se détaillent comme suit :

		Au 30 Juin		Au 31
		2 013	2 012	décembre 2012
<i>Charges financières des emprunts (1)</i>	(A)	8 826 182	8 036 677	16 588 295
Intérêts sur emprunts obligataires		6 464 283	6 112 364	12 248 818
Intérêts sur crédits bancaires		737 779	741 042	1 694 935
Intérêts sur emprunts extérieurs		335 922	366 346	662 609
Contributions au F.P.C		169 887	272 842	494 737
Intérêts sur certificats de leasing		900 414	364 169	987 212
Intérêts sur billets de trésorerie		30 193	11 957	156 244
Commissions sur émission d'emprunts		23 428	-	2 558
Résorptions des frais d'émission des emprunts		164 276	167 958	341 182
<i>Autres charges financières nettes (2)</i>		(56 800)	(72 115)	(23 647)
Intérêts sur comptes courants		(47 781)	(58 951)	(3 335)
Autres produits financiers		(9 018)	(13 164)	(20 313)
<i>Relation de couverture (3)</i>		-	-	-
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs		(337 538)	(39 650)	(556 427)
Gains et pertes nets sur instruments de couverture		337 538	39 650	556 427
Total (1) + (2) + (3)		8 769 383	7 964 563	16 564 648
- Encours des emprunts				
. Au début de la période		291 245 028	305 434 577	305 434 577
. A la fin de la période		294 804 300	298 735 103	291 245 028
. Moyenne	(B)	293 024 664	302 084 840	298 339 803
- Taux moyen	(A)/(B)	6,02%	5,32%	5,56%

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

Note 19. Produits des placements :

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 013	2 012	décembre 2012
Revenus des placements à court terme (1)	15 205	8 722	8 722
Revenus des pensions à terme	15 205	8 722	8 722
Revenus des placements à long terme (2)	325 685	95 661	353 255
Dividendes	12 000	12 000	12 000
Intérêts sur portages directs	-	2 479	2 479
Revenus nets des fonds gérés (Cf. note 7.1)	303 685	54 010	304 604
Jetons de présence	10 000	10 000	17 000
Revenus de placements liés à une modification comptable	-	17 172	17 172
Total (1) + (2)	340 890	104 383	361 977

Note 20. Autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 013	2 012	décembre 2012
Produits locatifs des contrats de location simple	61 834	59 052	120 498
Intérêts sur prêts au personnel	14 646	64 980	26 869
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	34 033	31 359	30 112
Ristournes sur contrats d'assurance	4 553	2 679	111 906
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	-	3 634	4 601
Total	115 066	161 704	293 987

Note 21. Charges de personnel :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 013	2 012	décembre
			2012
<i>Avantages à court terme (1)</i>	1 736 822	1 548 491	3 418 809
Salaires et compléments de salaires	1 176 946	973 070	2 184 583
Bonus et prime de bilan (*)	234 079	336 044	732 277
Autres charges de personnel	173 627	125 527	265 006
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale (**)	144 311	107 969	224 704
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail	7 860	5 881	12 239
<i>Avantages postérieurs à l'emploi (2)</i>	249 714	215 806	393 697
Cotisations patronales au régime de retraite de base	116 172	86 917	180 889
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire	40 643	24 249	50 547
Primes d'assurance-Complément retraite	78 579	83 160	133 620
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	14 320	21 480	28 640
Total (1) + (2)	1 986 536	1 764 297	3 812 506

(*) Dont 104.500 DT de charge encourue au cours du premier semestre au titre du bonus 2013 à servir en 2014. Ledit bonus a été estimé à 50% de celui servi au titre de l'exercice 2012.

(**) Prestations familiales, assurances sociales et assurance maladie.

Note 22. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 013	2 012	décembre
			2012
Honoraires et autres rémunérations	255 450	245 193	495 541
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	114 066	178 453	326 977
Impôts et taxes	131 222	150 687	303 689
Publicité, publications et relations publiques	100 316	41 694	82 535
Frais postaux et de télécommunication	110 646	141 329	277 883
Services bancaires et assimilés	244 848	219 714	500 583
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	32 544	36 929	76 375
Cotisations APB	12 200	15 078	26 470
Loyers et charges locatives	15 676	15 260	25 970
Frais de gestion des valeurs mobilières	52 904	37 436	53 311
Autres charges d'exploitation	81 030	80 606	162 211
Total	1 150 902	1 162 379	2 331 545

Note 23. Dotations aux amortissements et aux résorptions :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux résorptions se détaillent ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 013	2 012	décembre
			2012
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	25 622	21 617	47 627
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	204 813	219 762	438 859
Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	26 636	-	59 102
Total	257 072	241 379	545 587

Note 24. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions et le résultat des créances radiées se détaillent ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31
	2 013	2 012	décembre
			2012
<i>Coût du risque (1)</i>	<i>1 694 633</i>	<i>2 378 172</i>	<i>5 315 474</i>
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	6 497 540	6 368 025	10 220 612
- Reprises de provisions pour risques sur la clientèle	(4 802 907)	(3 989 853)	(4 905 138)
<i>Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs (2)</i>	<i>(96 884)</i>	<i>(1 034)</i>	<i>67 693</i>
+ Dotations	-	-	69 363
- Reprises	(96 884)	(1 034)	(1 670)
<i>Variation des provisions pour risques et charges (3)</i>	<i>-</i>	<i>(3 953)</i>	<i>(1 082 653)</i>
+ Dotations	-	-	-
- Reprises	-	(3 953)	(1 082 653)
Total (1) + (2) + (3)	1 597 749	2 373 185	4 300 513

Note 25. Dotations aux provisions pour dépréciation des titres :

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2012
	2 013	2 012	
+ Dotations	131 827	55 000	419 874
- Reprises	-	(27 739)	-
Total	131 827	27 261	419 874

Note 26. Impôt sur les bénéfices :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2012
	2 013	2 012	
Charge courante d'impôt sur les bénéfices	1 123 159	843 008	2 068 850
Impôt sur les bénéfices lié à une modification comptable (*)	175 000	-	-
Total	1 298 159	843 008	2 068 850

() La charge courante d'impôt sur les bénéfices de l'exercice clos le 31 décembre 2012 a été déterminée compte tenu de la décision de réinvestir en franchise d'impôt une quote-part des bénéfices égale à 500.000 DT dans un fonds d'amorçage. La non libération de cette somme avant la date de dépôt de la déclaration définitive d'impôt sur les sociétés (IS) au titre de l'exercice 2012, a donné lieu, en juin 2013, au paiement d'un supplément d'IS de 175.000 DT.*

Note 27. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente, au début et à la clôture de la période close le 30 juin 2013, comme suit :

	Au 30 Juin		Au 31 décembre 2012
	2 013	2 012	
+ Avoirs en banques	5 224 810	9 313 595	7 266 321
- Découverts bancaires	(1 874 436)	-	(1 761 852)
+ Avoirs en caisse	52 749	43 080	16 467
Total	3 403 124	9 356 674	5 520 937



LA GÉNÉRALE
D'AUDIT & CONSEIL



Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Membre de CPA International

9, Place Ibn Hafs - Mutuelleville
Tél : 71 288 259 / Fax: 71 289 827
E-mail: chiheb.gac@gnet.tn

Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie

22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 - 2087 Ariana

Tél : 71 230 666 / Fax : 71 234 215
E-mail: neji.fac@planet.tn

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2013

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE L'ARAB TUNISIAN LEASE (ATL)

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de l'Arab Tunisian Lease (ATL), comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 30 juin 2013, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints de l'Arab Tunisian Lease (ATL) arrêtés au 30 juin 2013, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 29 août 2013

Les Commissaires aux Comptes

G.A.C - CPA International

F.A.C

Chiheb GHANMI

Mohamed Neji HERGLI